

# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex  
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87  
communication@mundolsheim.fr

**CIR. n° T 2023 / 02**

## **ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

**CONSIDERANT** les travaux sur le réseau gaz par l'entreprise SOGECA pour le compte de R-GDS dans les rues du Professeur Bellocq et Albert Camus à Mundolsheim.

### **ARRETE**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 5 janvier au 17 février 2023 comme suit :

#### **RUE DU PROFESSEUR BELLOCQ ET RUE ALBERT CAMUS**

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES - GENERALITES  
- Chaussée rétrécie ponctuellement,

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE  
« GENANT »  
- Au droit du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SOGECA.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole., service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Entreprise SOGECA – 4 rue du Ried - CS 10722 F -67850 HERRLISHEIM Cedex,
- Affichée sur le site internet de la commune le 03/01/2023.

Fait à Mundolsheim, 2 janvier 2023

Béatrice BULOUE



Maire de Mundolsheim